

Bruxelles, le 28 Janvier 1988

NOTE BIO (88) 30 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

432

RENDEZ-VOUS DE MIDI 28 Janvier 1988 et réunion de la Commission
du 27.1.1988 (C.D. Ehlermann)

Le collège a eu hier une discussion approfondie sur la situation telle quelle se présente quelques jours avant le conclave. La Commission a examiné en profondeur la position des Etats membres et la sienne. Elle est arrivée à la conclusion qu'il faut confirmer sa position antérieure: Sur le fonds, elle se tient aux lignes d'action exposées dans le document 100 de février 1987, qui continue à constituer le seul plan d'ensemble sur la table du Conseil.

Ceci dans un seul souci: celui de la cohésion et de la logique.

Contrairement à ce que l'on pense dans quelques Etats membres, il ne s'agit pas, pour la Commission, d'une autre crise budgétaire, telle que nous en avons connu auparavant. Il ne s'agit pas non plus d'une de ces multiples négociations que la Communauté connaît depuis 30 ans au Conseil. Comme le Président Delors l'a dit avant Copenhague, il s'agit de définir les structures qui permettent à la Communauté de réaliser les tâches prévues à l'Acte unique jusqu'à la fin de l'année 1992. Il s'agit d'établir les fondements de l'espace économique commun que doit constituer la Communauté. Il faut donc éviter les expériences du passé récent: renégocier après quelques années le système de financement, comme après Fontainebleau, et constater une nouvelle fois que la dépense agricole n'est pas contrôlée.

La Commission souhaite établir un cadre politique et financier stable, à l'intérieur duquel les institutions peuvent se concerter sur les tâches d'avenir, définies dans l'Acte unique.

En ce qui concerne les différents chapitres du plan Delors, je n'ai pas eu grande chose à ajouter à ce que nous connaissons déjà:

Agriculture: la position de la Commission est celle exposée lundi. Elle n'est pas identique à celle de la Présidence, quelques soient les impressions auxquelles on a pu arriver suite aux déclarations de la présidence allemande.

Cohésion: J'ai répété ce que j'avais déjà expliqué en marge du Conseil: le Président Delors insiste qu'il ne faut pas confondre la cohésion avec un exercice purement budgétaire, axé sur des chiffres et les trois fonds. La Communauté doit créer un espace économique au bénéfice de tous, et non pas seulement de certains Etats membre ou des régions de certains pays..

Financement: En ce qui concerne la 4e ressource, la Commission est consciente que l'assiette différentielle représente un problème particulier pour l'Italie. Elle est en train d'étudier, s'il existe à l'intérieur des paramètres donnés, un système plus acceptable que celui qu'elle a proposé. Les paramètres sont (1) la décision du Conseil européen de Bruxelles d'établir un régime de financement plus équitable et (2) la nécessité de résoudre à travers un tel régime la totalité ou au moins une grande partie du "problème britannique".

En ce qui concerne le Conseil européen spécial, la Commission n'a qu'un seul but: le faire réussir, car un échec aura des conséquences néfastes.

Interrogé sur le moment quand la Commission présentera ses données chiffrées suite au compromis agricole, j'ai indiqué qu'elle les soumettra au Conclave.

A la question si Monsieur Delors ou d'autres membres de la Commission auront des contacts bilatéraux en vue du sommet, j'ai indiqué que le Président n'a rien prévu jusqu'à présent et que sa position qu'il faut éviter de gêner la Présidence du Conseil reste toujours valable.

Demandé pourquoi la Commission a adopté des parties du compromis de la Présidence en matière agricole qui s'écartaient de ses propres propositions, j'ai répondu que le test décisif était le respect des guidelines agricoles et la maîtrise de la production. Elle n'a accepté que les modalités qui ne mettaient pas en danger les principes et les objectifs.

Suite à une autre question, j'ai évoqué la demande du P.E. de conclure un accord inter-institutionnel qui permettrait de se dispenser des seuils intermédiaires. J'ai expliqué que le P.E. considère la fixation des seuils intermédiaires comme une limitation et ces pouvoirs budgétaires; qu'il souhaite, dès lors que les 3 institutions (dont les 2 autorités budgétaires) se mettent d'accord sur ces seuils au lieu de les fixer dans la décision sur les ressources propres. Le système est analogue, mais tandis que l'un est imposé au P.E. par la décision "ressources propres", l'autre est le résultat d'une concertation. Le P.E. est très attaché à ce changement. Comme le Président Delors l'a dit dans son discours-programme la semaine passée, la Commission n'écarte pas l'idée de modifier ses propositions sur ce point. Elle est déjà en train d'étudier la question.

Matériel diffusé:

- IP 45 - Programme Intégré méditerranéen pour la Région Marche
- IP 47 - Indemnité compensatoire pour les thons
- IP 46 - Résumé discours de Lord Cockfield devant la Confédération de l'Industrie finlandaise à Helsinki
- IP 48 - Résumé discours de M. Matutes devant la Confédération espagnole de Caisses d'épargne à Madrid
- IP 49 - Commission institue un droit antidumping provisoire sur les importations de certaines tôles de fer ou d'acier originaires de Yougoslavie et rouvre l'enquête
- P 6 - Heures de travail des conducteurs de poids lourds
- Discours de M. Natali à la 8ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du CILSS à N'Djaména (Tschad)

Amitiés

C. D. Ehlermann

C. D. EHLERMANN